

RÉVISION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME

06U14

Rendu exécutoire
le

PLAN DES NUISANCES
ACOUSTIQUES

1/5000è

Date d'origine :
Octobre 2023

8b

ARRET du Projet - Dossier annexé à
la délibération municipale du
8 Juillet 2024

APPROBATION - Dossier annexé à
la délibération municipale du
18 Juin 2025

Urbanistes : Mandataires : ARVAL

Agence d'urbanisme MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3bis, place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 Fax : 03 44 39 04 61
Courriel : Nicolas.Thimonier@Arval-Archi.fr

Équipe d'étude :

Participation financière :

Conseil Départemental de l'Oise





LEGENDE



Périmètre des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres dans lesquels des prescriptions d'isolement acoustique ont été édictées au titre de l'article R.151-53 5° du CU

